





CHAMPIONNAT REGIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE AUVERGNE – RHONE – ALPES DIMANCHE 8 JUIN 2025

EVIRES commune de filliere (74)







ORGANISATION

UC CRAN GEVRIER et les clubs du Comité Départemental FSGT 74 et la commune d'Evires seront heureux de vous accueillir pour le championnat régional Auvergne-Rhône-Alpes FSGT 2025. Evires se situe entre Annecy et La Roche sur Foron en Haute-Savoie. Vous trouverez dans cette plaquette tous les renseignements nécessaires pour venir à Evires, ainsi que ceux concernant le circuit de ce championnat régional FSGT sur route 2025. Il est impératif que chaque commission départementale motive ses clubs affiliés afin que les pelotons de chacune des catégories soient représentatifs du cyclisme FSGT en Auvergne Rhône Alpes. L'organisation fournit des bénévoles pour que vous passiez une journée la plus agréable possible en assurant différents postes : remises de dossards et renseignements, classements, signaleurs, véhicules suiveurs, commissaires de courses, restauration rapide... Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 08 Juin 2025 sur la ligne de départ d'Evires pour défendre vos chances dans le respect des valeurs de solidarité et de fraternité au cœur des actions de la FSGT. Un parking sera prévu et fléché, afin de faciliter la circulation et d'assurer au maximum la sécurité des personnes dans le déroulement de cette épreuve.







REGLEMENT

Article 1 – ENGAGEMENTS

Le championnat régional est ouvert uniquement aux coureurs licenciés FSGT dans un club de la région AURA.

Le club collecte les candidatures de ses coureurs via le document ci-dessous Le comité départemental doit valider les inscriptions et les renseigner sur le site eventicom.fr. **DATE BUTOIRE D'INSCRITION 27 MAI 2025**

Le championnat régional fait partie des épreuves qualificatives pour le championnat de France sur route FSGT du 05 au 06 juillet 2025.

Le prix des engagements est de **5 Euros** pour les minimes / Cadets et de **10+1** (eventicom) Euros pour les autres catégories.

Critères de sélection

Chaque coureur devra justifier de sa participation à **4** épreuves FSGT (3 en ligne minimum + clm éventuellement), sur la période du 1^{er} Juin 2024 au 31 mai 2025

Pour les coureurs « Multi- licenciés », il sera demandé de justifier **4** épreuves FSGT (3 en ligne minimum + clm éventuellement) du 1^{er} Juin 2024 au 31 mai 2025.

Attention: une sanction sera prise en cas de fausse déclaration.

Aucun engagement ne sera pris sur place le jour de l'épreuve.

Le tableau d'inscription ci-dessous est à retourner au comité départemental de chaque club pour validation et l'inscription et paiement par ledit comité sur le site eventicom.fr







Article 2 – CATEGORIES

Le championnat Auvergne-Rhône-Alpes 2025 se fera par catégories d'âge conformément au règlement FSGT.

- Minimes (F/G) né(e) s en 2011 et 2012

Braquet limité pour les minimes à 7m01 : le contrôle sera effectué avant le départ et après.

- Cadet (te) s né(e) s en 2009 et 2010
- Juniors nés en 2007 et 2008
- Espoirs nés entre 2003 et 2006
- Seniors nés entre 1986 et 2002
- Vétérans nés entre 1976 et 1985
- Super Vétérans nés entre 1966 et 1975
- Anciens nés en 1965 et 1956
- Super Anciens nés en 1955 et avant
- Féminines nées en 2008 et avant (de junior à ancienne)







Article 3 – ASPECTS TECHNIQUES ET HORAIRES

ASPECTS TECHNIQUES

- Le port du casque à calotte rigide « **norme CE** » est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves.
- Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention avertissement et jusqu'à exclusion).
- Les voitures suiveuses sont formellement interdites. Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à rouler sur le circuit.
- Le ravitaillement est autorisé sur tout le circuit, en dehors de la zone d'arrivée, exclusivement par piéton sur le côté de la chaussée.
- Tout coureur éventuellement doublé ou rattrapé par un coureur ou un groupe de coureurs d'une autre catégorie, devra se laisser décrocher, sous peine d'exclusion de l'épreuve.
- Les **V**élos à **A**ssistance **E**lectrique sont interdits. Seules les machines à propulsion musculaire sont autorisées.







HORAIRES

9h30 Remise des dossards

Elle se fera à la salle des fêtes sur présentation de la licence signée, avec son timbre de catégorie et une photo.

Chaque coureur sera équipé d'un transpondeur et sera doté d'un dossard qu'il faudra fixer par 4 épingles minimum (non fourni), sur les poches du maillot, sans être plié. Les dossards mal positionnés ou non visibles pourront être déclassés.

10h45 APPEL DES COUREURS

11h30 *SUPERVETERAN CADE T* **9** X 8.17 = 73.53km.

8X 8.17 = 65.36km pour les cadets

11H33 ANCIEN & SUPER ANCIEN - FEMININE - MINIME 8 X 8.17 = 65.36 km

5 X 8.17 = 40.85km pour les minimes

15H15 APPEL DES COUREURS

15H00 SENIOR – ESPOIR – JUNIOR

11 X 8.17 = 89.87 km

15H03 VETERAN

10 X 8.17 = 81.7 km







Article 4 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un contrôle anti dopage est toujours possible dans une compétition, notamment dans un Championnat Régional.

Le fait de se soustraire à un contrôle est considéré comme contrôle positif susceptible d'être sanctionné disciplinairement, ainsi que le refus de présenter ses pièces d'identité et licence.

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle, sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement de lui-même. Les mineurs peuvent être accompagnés des parents.

CONSEIL:

- Eviter d'aller aux toilettes entre la fin de la compétition et l'arrivée au local de contrôle, sinon le stage à cet endroit risque de s'éterniser...
- Ne boire que dans des bouteilles CAPSULEES ouvertes par soi-même.
- Ne pas oublier la demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).
- En cas d'oubli des ordonnances, signaler de mémoire TOUS LES MEDICAMENTS pris récemment au médecin contrôleur.

AVANT DE PARTIR : Relire l'intégralité du procès-verbal, demander le formulaire personnel et le conserver un mois minimum







Article 5 - RECOMPENSES

- La remise des récompenses aura lieu vers 18h00 après la dernière course Pour toutes les catégories
- Les trois premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensé(e)s
- La présence des coureurs au podium est obligatoire sous peine d'être déchue de sa place, par respect de l'organisation et de l'évènement sportif.
- Le coureur doit se présenter obligatoirement avec son maillot de club ou comité

Les récompenses seront suivies d'un pot d'honneur

ACCES D'Evires 74570

Route de la Gare

A410 Sortie 18 Allonzier la caille(venant annecy ou neydens)

A410 sortie 19 La roche sur foron (venant d'annemasse)

Renseignements complémentaires

- quentin.ludovic0@bbox.fr

Ludovic QUENTIN

Tel 0617285583







N° de licence	NOM	Prénom	Date de Naissance	Catégorie d'âge	Tarif
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :		,			
Epreuves qualificatives :		'	- 1	ı	
				TOTAL =	

CHAMPIONNAT	REGIONAL	ROUTE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	à
Evires 08 juin 20.	25			

CLUB:	Nom du responsable :

Document à renvoyer validé par le département quentin.ludovic0@bbox.fr













